

Le service de Saint-Etienne devait nécessairement souffrir de l'absence du custode qui en avait toute la charge. Le mardi 15 janvier 1415, les chanoines faisaient comparaître devant eux Jean Bicieu, sacristain de cette église, et s'enquéraient du nombre des prêtres et clercs qui la desservaient. Ce nombre était alors de dix : Jean Corbelle, P. Gratet, Etienne Besson, prêtres qui siégeaient à droite du chœur, Vincent d'Oncieux, P. Le Blanc, prêtres siégeant à gauche, et avec eux cinq clercs. Le custode étant tenu d'entretenir douze desservants, et ce nombre n'étant pas complet, on assignait Bicieu et les procureurs du custode au vendredi suivant pour y pourvoir. Au jour dit, et sur sa demande, on accordait à Bicieu un nouveau délai de huit jours, passé lequel le Chapitre statuerait. Sans doute, Bicieu se conforma à cette ordonnance, puisqu'au chapitre de la Toussaint on trouve parmi les serviteurs du custode deux noms nouveaux : Léonard Fabri, prêtre, et Caneyron, diacre (1).

Le concile de Constance s'était ouvert le 5 novembre 1414 : Allemand s'y trouva-t-il dès ce jour ? Le 25 février 1415, le Chapitre de Lyon y députait pour le représenter Amédée de Talaru, doyen, Henri de Saconay, sacristain, et L. Allemand, custode ; il leur donnait en même temps pouvoir, pour subvenir à leurs dépenses, d'emprunter et de recevoir en son nom l'argent nécessaire. Dans son discours de Bâle déjà cité à propos de sa présence au concile de Pise, Allemand indiquait plus tard qu'il avait assisté à celui de Constance : mais, dans l'un comme dans l'autre, son rôle est resté ignoré. On sait au contraire la grande part que prit

---

(1) Arch. Départ., fonds de Saint-Jean. Act. Capit., vol. 9-10.